

Compiègne, le 11 mars 2021

DÉCISION N° 2021-110 H

(abroge la décision 2020-197H en date du 15 octobre 2020)

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article R 330-4,

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Antoine Seidel, responsable des affaires générales et juridiques, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à compter du 1^{er} avril 2021 au sein de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de monsieur Antoine Seidel est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 2

Monsieur Antoine Seidel est désigné par Christophe Guy, directeur de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de monsieur Christophe Guy est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 3

Cette qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Christophe Guy, en tant que directeur de l'UTC.

Cette qualité pourra prendre fin en cas de démission de Monsieur Seidel de ses fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs ou sur décision du directeur de l'UTC.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

service des
affaires générales et
juridiques

✉ sagj@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Le directeur,

Christophe Guy



original :

Copies :

diffusion :

service des affaires générales et juridiques

direction des ressources humaines

intéressé(e)

rubrique actes réglementaires

rectorat

CADA